

Département de Seine et Marne

Commune de Varreddes

Compte rendu de la séance du 30 mai 2017

L'an deux mille dix-sept et le trente mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué à la date du 10 mai 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MENIL Jean-Pierre, Maire.

Etaient présents : Monsieur MENIL Jean-Pierre, Monsieur SCAL Christian, Monsieur MESSANT Francis, Madame CARTIER Isabelle, Monsieur THERRAULT Georges, Madame DAOUST Michèle, Madame VALET Christine, Monsieur MALANDAIN Denis, Monsieur BALEMBOIS Philippe, Monsieur DENIS Sébastien, Mademoiselle DE SOUSA SILVA Joana, Monsieur SAULNIER Ludovic, Monsieur VANDEVOORDE Maurice-Olivier, Monsieur ELIE Frédéric, Monsieur DENOUILLES Philippe

Absents : Madame CAMUS Valérie, Monsieur WAWER Philippe, Madame MILO Zahra, Madame DOS SANTOS Carole

Secrétaire de séance : Monsieur VANDEVOORDE Maurice-Olivier

1) Marché de travaux pour l'extension de la cantine scolaire

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été engagée pour réaliser des travaux d'extension de la cantine scolaire. Il rend compte de la décision prise par la commission d'appel d'offres suite à l'ouverture des plis, qui a retenu les entreprises suivantes :

Lot 1 : Gros-oeuvre - Echafaudage - VRD :	
Entreprise LEGENDRE :	141 580.00 € H.T.
Lot 2 : Plâtrerie - Isolation - Faux-plafond :	
Entreprise SELLIER :	15 779.43 € H.T.
Lot 3 : Charpente - Bardage :	
Entreprise CORCESSIN	10 367.80 € H.T.
Lot 4 : Etanchéité :	
Entreprise ECI :	19 087.20 € H.T.
Lot 5 : Menuiseries intérieures :	
Lot 6 : Menuiseries extérieures :	
Entreprise CORCESSIN	27 000.00 € H.T.
Lot 7 : Chauffage - Ventilation :	
Entreprise COUTELIN :	19 103.68 € H.T.
Lot 8 : Plomberie - Sanitaires :	
Entreprise COUTELIN :	10 061.69 € H.T.
Lot 9 : Electricité :	

Entreprise LD : 6 794.00 € H.T.

Lot 10 : Peinture :
Entreprise BERNIER : 5 590.00 € H.T.

255 363.80 € H.T.

Lot 11 : Revêtement de sols - Faiences :

Ce lot est classé sans suite pour motif d'intérêt général : insuffisance de concurrence, car une seule offre remise pour ce lot.

Le conseil municipal, à l'unanimité, entérine la décision prise par la commission d'appel d'offres

Monsieur le Maire explique que plusieurs entreprises ont été contacté afin de présenter une nouvelle offre pour le lot 11.

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient la proposition la moins-disante faite par l'entreprise OFFICE BATIMENT, pour un montant de 17 680.00 € H.T.

2) Avenants au marché de restauration de l'église Saint Arnoul et indemnité

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le marché conclu pour la restauration de l'église, composé de 5 lots.

Il explique que des travaux de reprise des maçonneries et pierres de taille sont nécessaires pour deux contreforts de la façade Sud en mauvais état. Ces travaux n'étant pas prévus et afin de ne pas augmenter le coût financier du projet, la restauration de la façade Est du clocher et du pignon de la nef attenante ne sera pas réalisée et les tirants sur la nef seront modifiés. Pour ce faire, l'entreprise Guy BROUSSAIL, attributaire du lot 2, propose un devis de moins-value de 12 652.95 € H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant proposé par l'entreprise Guy BROUSSAIL, pour le lot 2 "Maçonnerie/Tirants", en moins-value de 12 652.95 € H.T. ce qui porte le montant du lot à 54 790.05 € H.T.

Monsieur le Maire explique également que suite aux urgences de réalisation de travaux complémentaires de reprise en sous-oeuvre, il s'avère que des travaux de réfection de couverture de la nef ne peuvent pas être réalisés. L'entreprise BONNET et Fils, attributaire du lot 5, propose un devis de moins-value sur de 20 105.00 € H.T. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant proposé par SA Paul BONNET pour le lot 5 "Couverture" en moins-value de 20 105.00 € H.T. ce qui porte le montant du lot à 0.00 € H.T.

Monsieur le Maire indique que l'entreprise BONNET, attributaire du lot 5, qui est ramené à néant, sollicite une indemnité de 956.00 € H.T. pour les frais qu'elle a engagés pour l'étude technique et les frais administratifs qui en découlent.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de régler à l'entreprise BONNET une indemnité de 956.00 € H.T. pour les motifs ci-dessus énoncés.

3) Tarif location salle polyvalente

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à fixer les tarifs de location de la salle polyvalente, à compter du 1er juillet 2017.

Le conseil municipal, décide,

~ par 9 voix pour, d'augmenter de 2 % les tarifs de location de la salle polyvalente pour les habitants de la commune (5 voix pour une augmentation de 1 % et 1 voix pour aucune augmentation)

~ par 11 voix pour, d'augmenter de 3 % les tarifs de location de la salle polyvalente pour les habitants extérieurs à la commune (3 voix pour une augmentation de 1 % et 1 voix pour aucune augmentation)

4) Contrat d'entretien rideaux métalliques motorisés des bâtiments

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le contrat d'entretien préventif proposé par MANUREGION pour la vérification annuelle des portes sectionnelles du local technique ainsi que les rideaux métalliques motorisés de la salle polyvalente. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le contrat proposé par MANUREGION au tarif forfaitaire annuel de 2 084.78 € H.T. pour une durée de 3 ans

5) Révision du PLU

Monsieur le Maire présente une demande formulée par Camp'Atlantique, gestionnaire du camping "Le Village Parisien" qui souhaiterait agrandir son établissement dans une zone de terre agricole. Il explique qu'une telle modification nécessite une révision du Plan Local d'Urbanisme et demande son avis au conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'engager une procédure de révision du P.L.U. et de lancer un appel d'offre pour recourir à un bureau d'études.

6) Choix du cabinet pour la Mission de Contrôle Technique pour la cantine

Monsieur le Maire présente au conseil municipal des devis pour une mission de contrôle technique relative à l'extension de la cantine scolaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient l'offre faite par Bureau Véritas pour un montant de 3 300.000 € H.T.

7) Affaires diverses

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de subvention FSIPL avait été déposée pour l'extension de la cantine et la construction de l'accueil périscolaire. La Préfecture de Région vient de répondre négativement à cette demande.

Pour l'extension de la cantine, le financement sera assuré par une subvention DETR de 66 000 €, une subvention FER de 50 000 € et une subvention sur les fonds parlementaires de 2 000 €.

Pour la construction de l'accueil périscolaire, une demande de subvention DETR a été déposée, mais le montant du financement n'est pas encore connu. Un contrat rural va également être mis en place afin d'obtenir des subventions complémentaires.

Suite à sa rencontre avec Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur le Maire fait un point sur l'avancement des différents dossiers relatifs aux logements sociaux.

Suite au changement de comptable du Trésor Public chargé des fonctions de receveur municipal, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer au sujet de l'indemnité de conseil qui lui est allouée.

Le conseil municipal, par 14 voix pour et une abstention, décide d'accorder au nouveau trésorier municipal une indemnité de conseil de 100 %.

Monsieur le Maire fait part d'une rencontre qu'il a eue avec des représentants de la Poste. Ceux-ci l'ont informé que le bureau de poste de Varredes sera fermé du 7 au 26 août 2017.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur l'adhésion de la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette adhésion.

Madame DAOUST indique qu'un forum des sciences aura lieu le samedi 1er juillet, à la salle polyvalente, en collaboration avec la MJC.

Monsieur SCAL rend compte des décisions prises par la commission des travaux :

~ achat d'un radar pédagogique mobile solaire pour un montant de 2 117.00 € H.T. qui sera financé à hauteur de 1 008 € par le produit des amendes de police.

~ étude pour l'installation d'un panneau d'affichage électronique sur la place en face de la mairie ; le coût pour l'achat et la pose serait de 5 811.00 €. Préalablement à l'achat, une subvention sera demandée.

~ une enveloppe financière étant prévue au budget pour la réfection de trottoirs et pour la reprise de concessions du cimetière, des devis vont être demandés.

~ une réflexion est en cours pour réguler le stationnement de longue durée sur les parkings de la commune.

Monsieur MESSANT relaie les souhaits de la commission cadre de vie en rappelant des règles de civisme :

~ sortir les sacs de déchets verts uniquement la veille au soir du ramassage, tout comme les poubelles

~ responsabilisation des propriétaires d'animaux pour éviter les déjections canines sur les trottoirs et espaces verts

~ pas d'affichage sauvage

D'autre part, il félicite les associations pour différentes manifestations qui viennent d'avoir lieu : Spectacle de RK Dance, fête foraine et feu d'artifice organisés par le Comité des Fêtes, Course "La Ravetonne" organisée par la section VTT de l'association Sports et Loisirs.

Il indique les prochaines manifestations à venir :

~ le 4 juin : festival country organisé par Country Dance Association

~ le 17 juin : fête du judo organisée par la section judo de l'association Sports et Loisirs

~ le 24 juin : kermesse des écoles organisée par l'Amicale des écoles

Séance levée à 22 heures 25.